



ARRÊTÉ N° 2023_A_44

**PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Le Maire de la Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par le Maire de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE le 26 février 2021 après avis du Comité Technique du 28 janvier 2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe :

Nom - Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BACUET Catherine	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	01/05/2023

Avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

Nom - Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DORGE Carole	Adjoint technique territorial	01/05/2023
HYVER Dany	Adjoint technique territorial	01/05/2023

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE, le 16 mars 2023,

Le Maire,
Michel LAMY

L'autorité territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence en lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.